



L'estuaire de la Charente & l'Arsenal de Rochefort

Projet Grand Site

OCTOBRE 2013

Parmi ces sites, cinq d'entre eux – le site de l'Arsenal à Rochefort, le Pont transbordeur, la Pointe de la fumée, l'Île d'Aix et l'Île Madame, reçoivent une fréquentation significative qui fait l'objet d'une analyse dès l'été 2013. **Déjà dotés d'aménagements et d'infrastructures d'accueil, inscrits ou classés au titre des monuments historiques ou site classé, ils constituent les nœuds de l'armature du Grand Site.** Ils sont les points clés de l'organisation de la fréquentation et l'orientation du public.

Les sites clés du Grand Site mettent en valeur le caractère historique et pittoresque de l'estuaire. Ils sont bien répartis sur le territoire, ils se combinent avec des sites de l'Arsenal plus discrets. Certains de ces sites clés – l'Arsenal à Rochefort, le pont transbordeur, les quais de Tonnay-Charente et le port de Soubise - s'inscrivent dans des espaces urbains et disposent ainsi d'une certaine capacité à supporter un surplus de fréquentation. **Une attention plus soutenue sera portée aux sites clés plus naturels - Île d'Aix, Île Madame, Pointe de la Fumée, Fontaine Lupin - pour organiser une fréquentation en adéquation avec les potentialités d'accueil des espaces et équilibrer les flux de visiteurs entre sites clés.**

La première Opération Grand Site permettra d'établir progressivement un schéma d'organisation générale en fonction des caractéristiques propres des sites et des schémas d'interprétation et de déplacements en intégrant les travaux liés à la lutte contre la submersion.

LES INTERVENTIONS DU GRAND SITE POUR LA PÉRIODE 2014-2017 sur les sites-clés prendront les formes suivantes :

- Le traitement du site de la Pointe de la fumée dans le cadre des Zones de Solidarité (Xynthia) ;
- La requalification paysagère et l'aménagement fin d'espaces publics, plus particulièrement autour de la Fontaine Lupin, dans le bourg et sur le port de Soubise, sur les quais de Tonnay-Charente et à la Pointe des Barques - Île Madame ;
- L'amélioration des services et des conditions d'accueil au Pont Transbordeur ;
- L'intégration d'éléments d'interprétation liés au Grand Site comme à l'Arsenal Maritime à Rochefort et sur l'Île d'Aix ;
- Des équipements liés au patrimoine pour dynamiser l'économie locale comme à Tonnay-Charente (comptoir du Cognac) et sur l'Île d'Aix (centre de séminaires).



Maîtriser les flux de visiteurs des sites les plus fréquentés

- ***Appréhender la fréquentation et ses incidences dans les sites les plus fréquentés*** La Pointe de la fumée, L'île d'Aix, L'île Madame, Le Pont transbordeur, L'arsenal à Rochefort



Développer l'accès par différents modes vers les sites

Construire un territoire sans voiture en combinant :

- vélo,*
- bateau à passagers,*
- et transport en commun.*

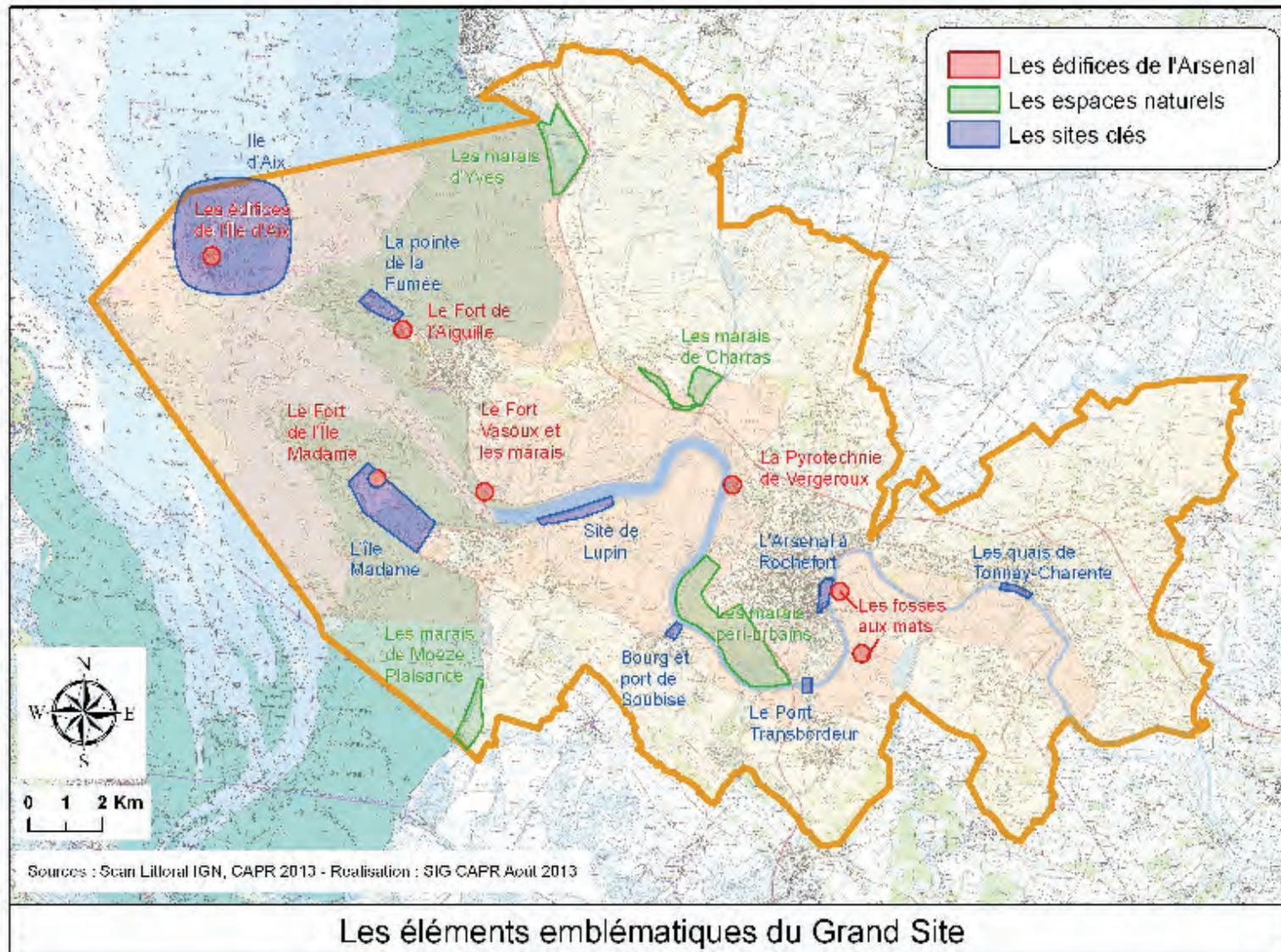


Structurer l'interprétation et adapter la destination touristique

- *Construire une interprétation plurielle du paysage culturel et naturel*
- *Qualifier la Promesse touristique « Grand Site »*

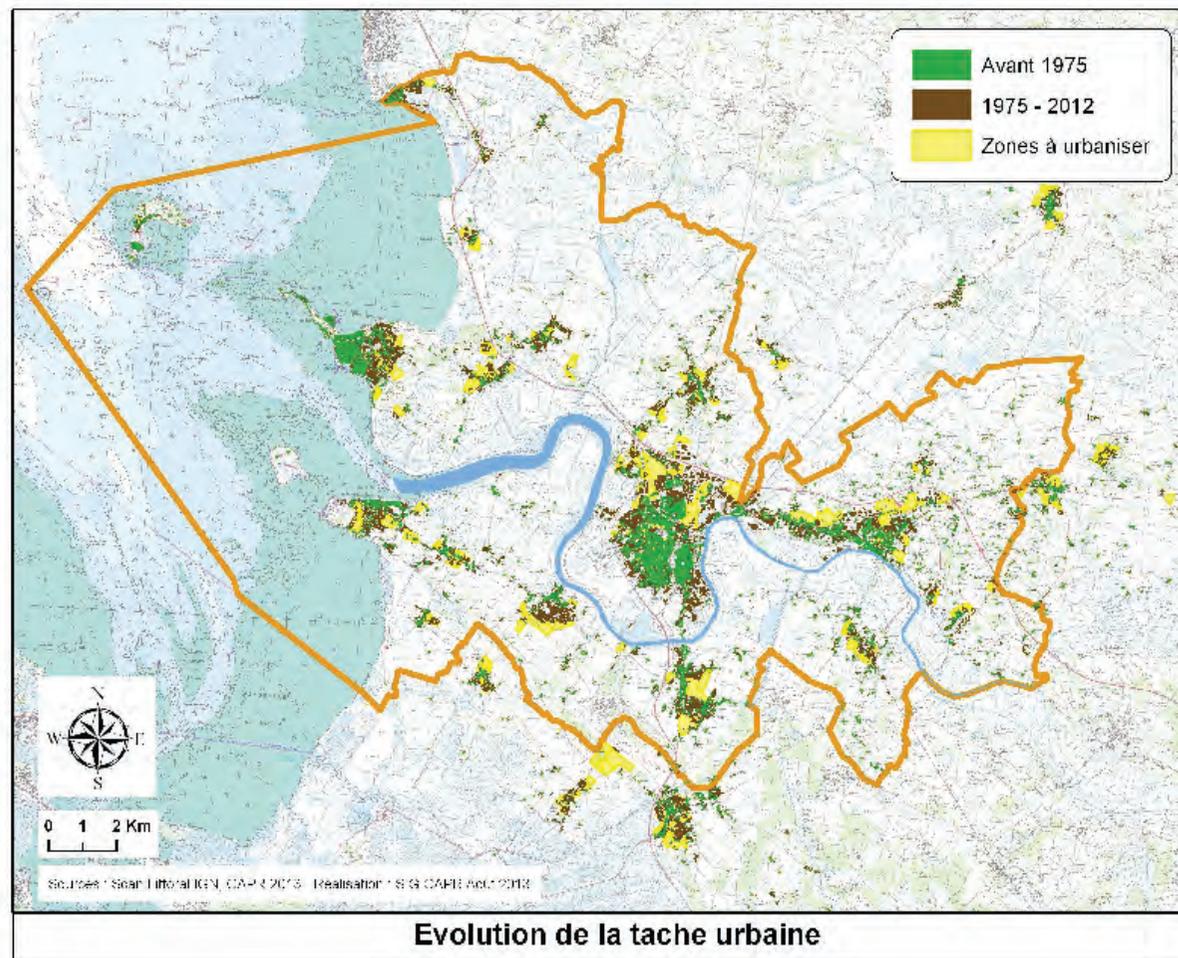


Préserver et valoriser le maillage des éléments emblématiques : les sites portes de l'estuaire , les édifices de l'arsenal, les sites de nature



Aménager le territoire dans une perspective Grand Site

- *Considérer le paysage de l'estuaire comme un « bien commun ».*



Conforter les activités économiques liées au Grand Site (1)

Associer la valeur du site aux produits :

- sur le plan agricole et conchylicole, en favorisant le dialogue « ville-campagne »*
- sur le plan touristique, en faisant de l'estuaire le fil conducteur de l'offre*

Conforter les activités économiques liées au Grand Site (2)

- *En site classé, établir des projets des bâtiments de qualité qui intègrent évolutions socio-économiques et les aspects paysagers.*



Le paysage, ressource territoriale

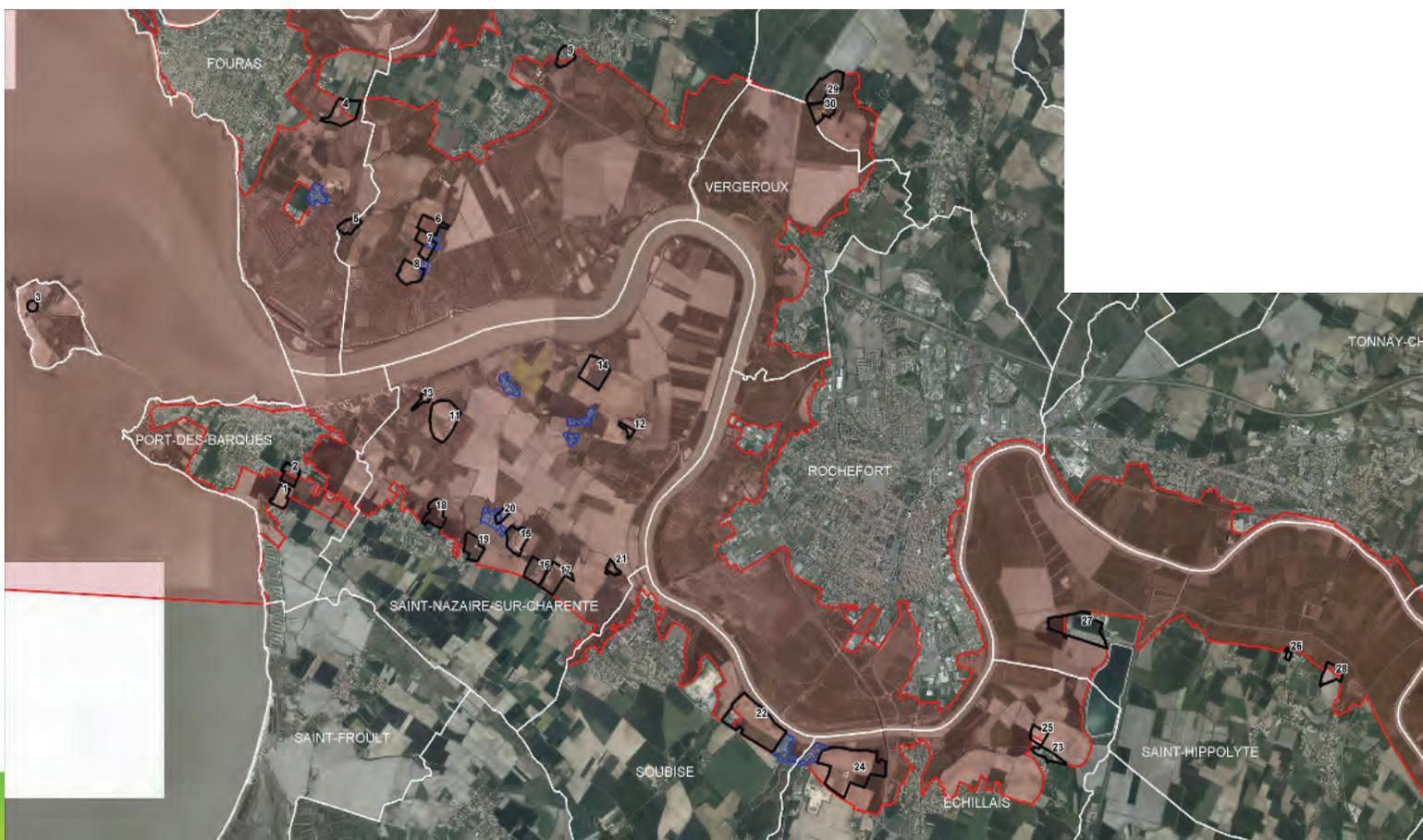
Deux cas concrets :

- Les attentes des professionnels agricoles et conchylicoles par rapport à la construction de bâtiments en site classé
- Les attentes des professionnels du tourisme en matière de communication en direction du visiteur

Groupe de travail relatif à l'intégration des bâtiments agricoles et conchylicoles

Le contexte de la démarche :

- Un engagement pendant la procédure de classement qui avait suscité des inquiétudes de la part des professionnels
- Une action identifiée dans le programme de l'OGS
- Une attente exprimée par les membres du comité de pilotage de l'OGS



Groupe de travail relatif à l'intégration des bâtiments agricoles et conchylicoles

Les finalités du groupe de travail

- concertation avec les professionnels pour définir une méthode de travail partagée
- production d'un document de communication à destination des pétitionnaires

La mise en place du groupe de travail

- pilotage par la DREAL et la CARO
- 1ère réunion de mise en place fin mai 2015 avec : la chambre d'agriculture de Charente-Maritime, le comité régional de la conchyliculture, le service départemental de l'architecture et du patrimoine, la direction départementale des territoires et de la mer (service Urbanisme, service Cultures Marines et service de l'Économie Agricole) et le CAUE 17.
- Travail en cours sur les bâtiments ostréicoles : caractérisation des différents secteurs

Groupe de travail relatif à l'intégration des bâtiments agricoles et conchylicoles

* Méthodologie en cours : étapes et personnes ressources

* Premier contact entre le pétitionnaire et un des services concernant son projet

* 1^{er} rendez-vous sur place avec la Chambre ou le CRC et la paysagiste de la CARO pour appréhender ses besoins

CARO : Elaboration d'une « fiche contact » : état des lieux du site, besoins du pétitionnaire, premiers points de vigilance, référence aux éléments du PLU (règlement, diagnostic,...)

DREAL/STAP : Consultation des services sur la base de cette fiche, synthèse des avis relatifs à l'analyse de la faisabilité réglementaire du projet, organisation d'un 2nd rdv avec les personnes ressources concernées

* 2nd rdv sur place avec les différents services concernés afin de définir le projet en cohérence avec les différentes réglementations

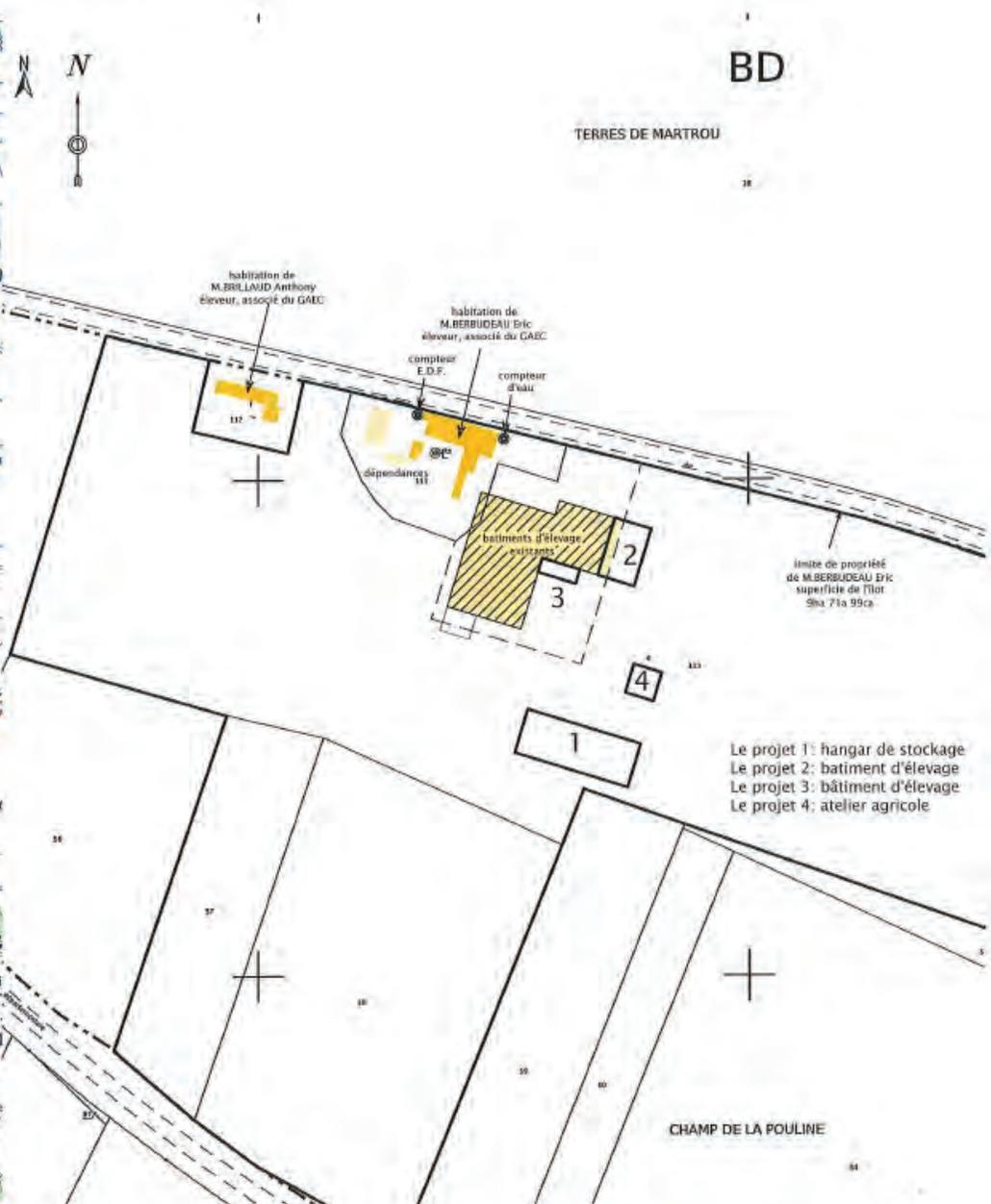
CAUE / CARO : Elaboration d'une « fiche conseil » mutualisée architecture/paysage

DREAL/STAP : Elaboration du CR, transmission du CR et de la fiche-conseil

* Elaboration du projet à partir de la fiche-conseil (avec l'assistance d'un architecte, maître d'œuvre selon la nature du projet,...) puis transmission du projet pour consultation préalable avant dépôt officiel (STAP et DREAL)

DREAL/STAP : Avis sur CP. De nouveaux échanges pourront avoir lieu en vue de finaliser le dossier (prescriptions, adaptations,...).

* Dépôt du dossier validé en mairie



BD

TERRES DE MARTROU

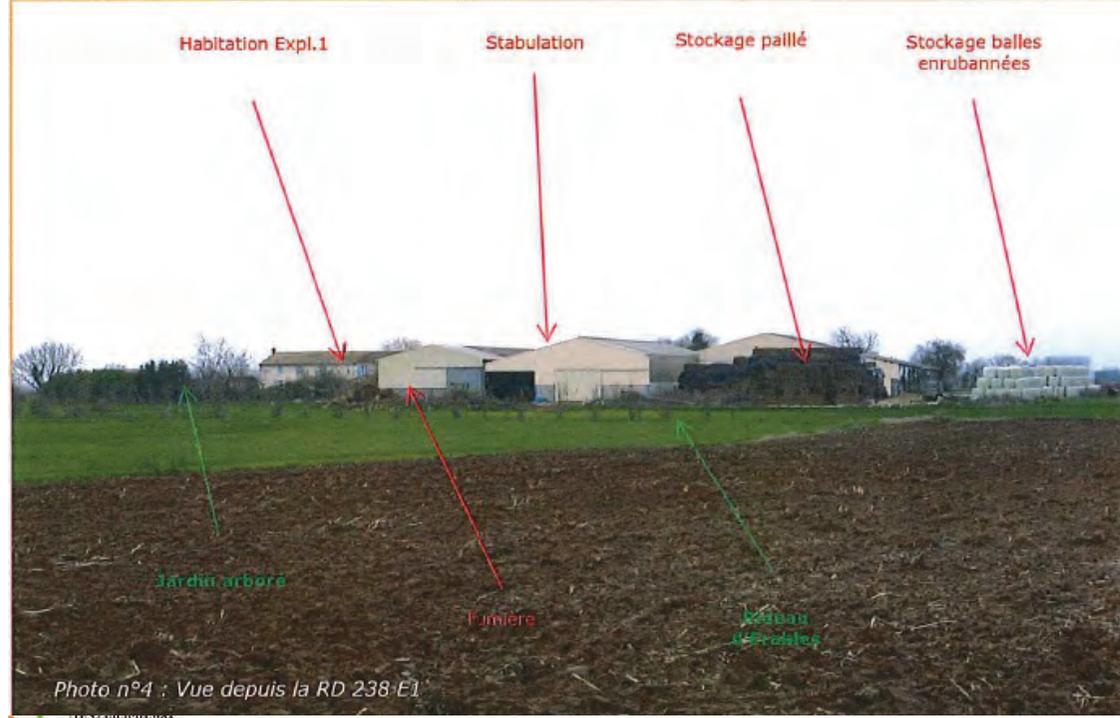
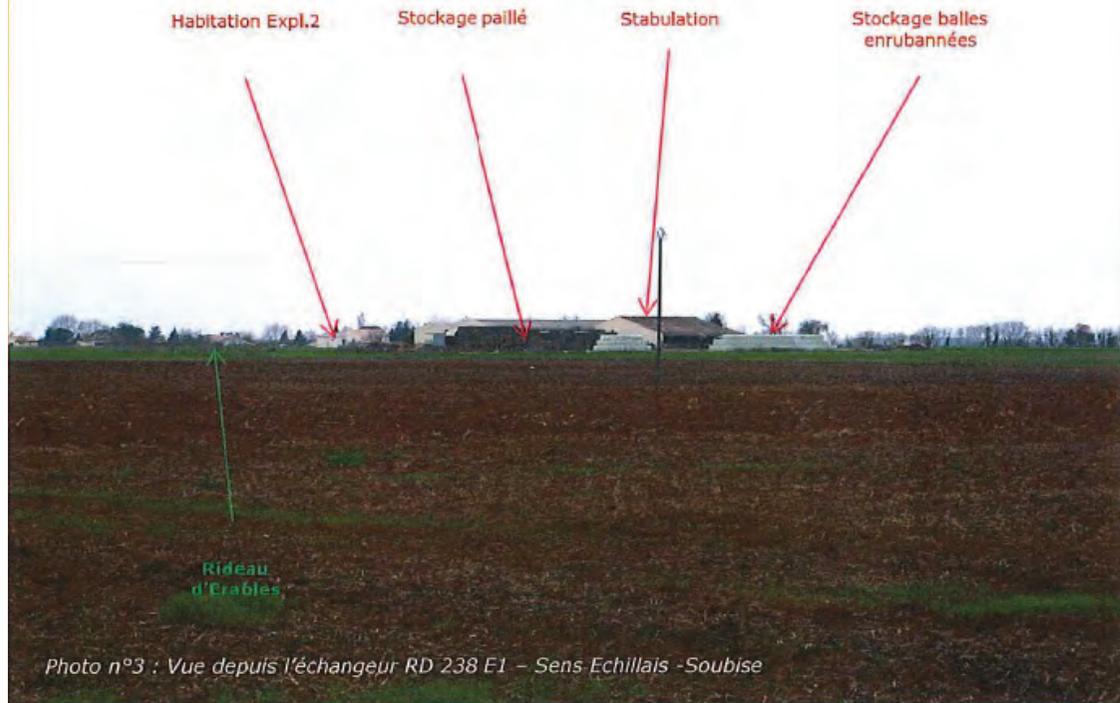
- Le projet 1: hangar de stockage
- Le projet 2: bâtiment d'élevage
- Le projet 3: bâtiment d'élevage
- Le projet 4: atelier agricole

Plan de zonage d'usage
Mairie de Martrou

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Énergie et du Logement
PACAL - CHARENTE

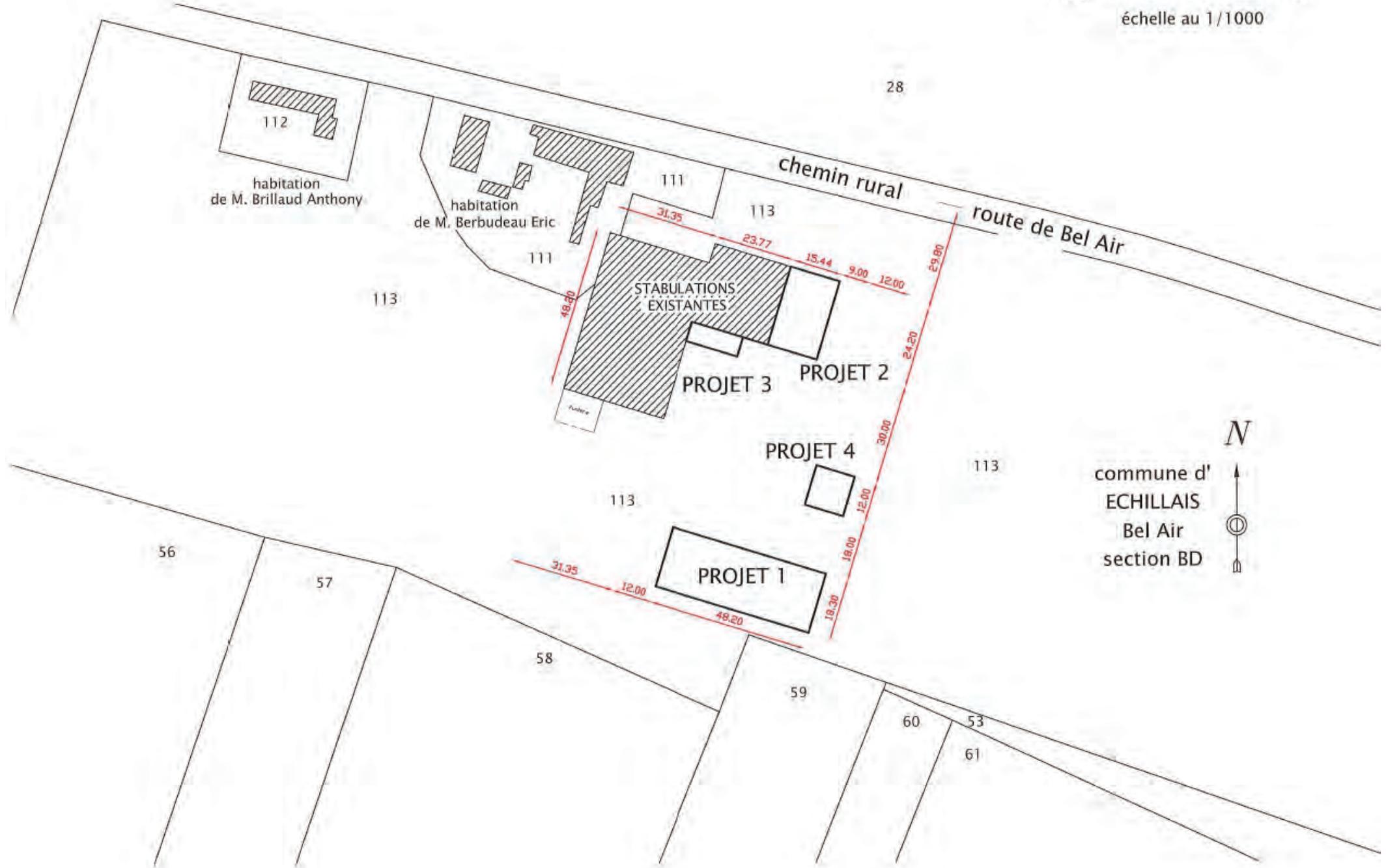


Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Énergie et du Logement
PAYS DE LA MAYENNE



PC2 - Plan de masse 3

échelle au 1/1000



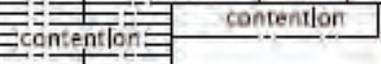
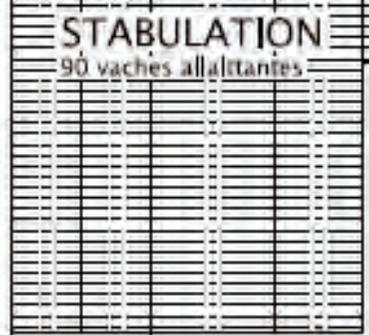
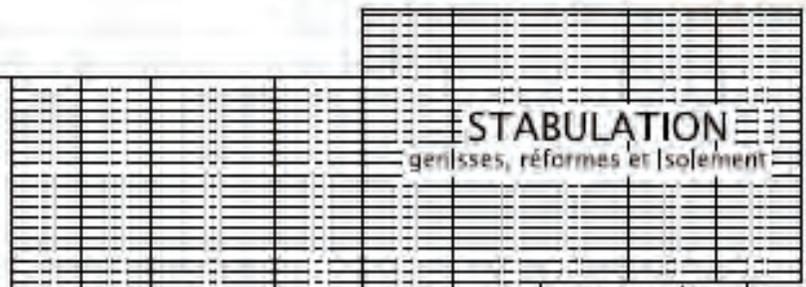
N
commune d'
ECHILLAIS
Bel Air
section BD

zone
habitation



15,44 9,20

PLAN D'ENSEMBLE
échelle au 1/500



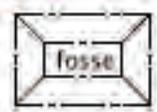
potentiel d'extension
matériel



COUR DE FERME
zone de manoeuvres



potentiel
d'extension
élevage ou fourrage



49,26
30,00
18,30

20,00
24,25
28,00
12,00
20,00
18,30

31,05 12,00 48,20



PC2 - Plan de masse 2

échelle au 1/1500

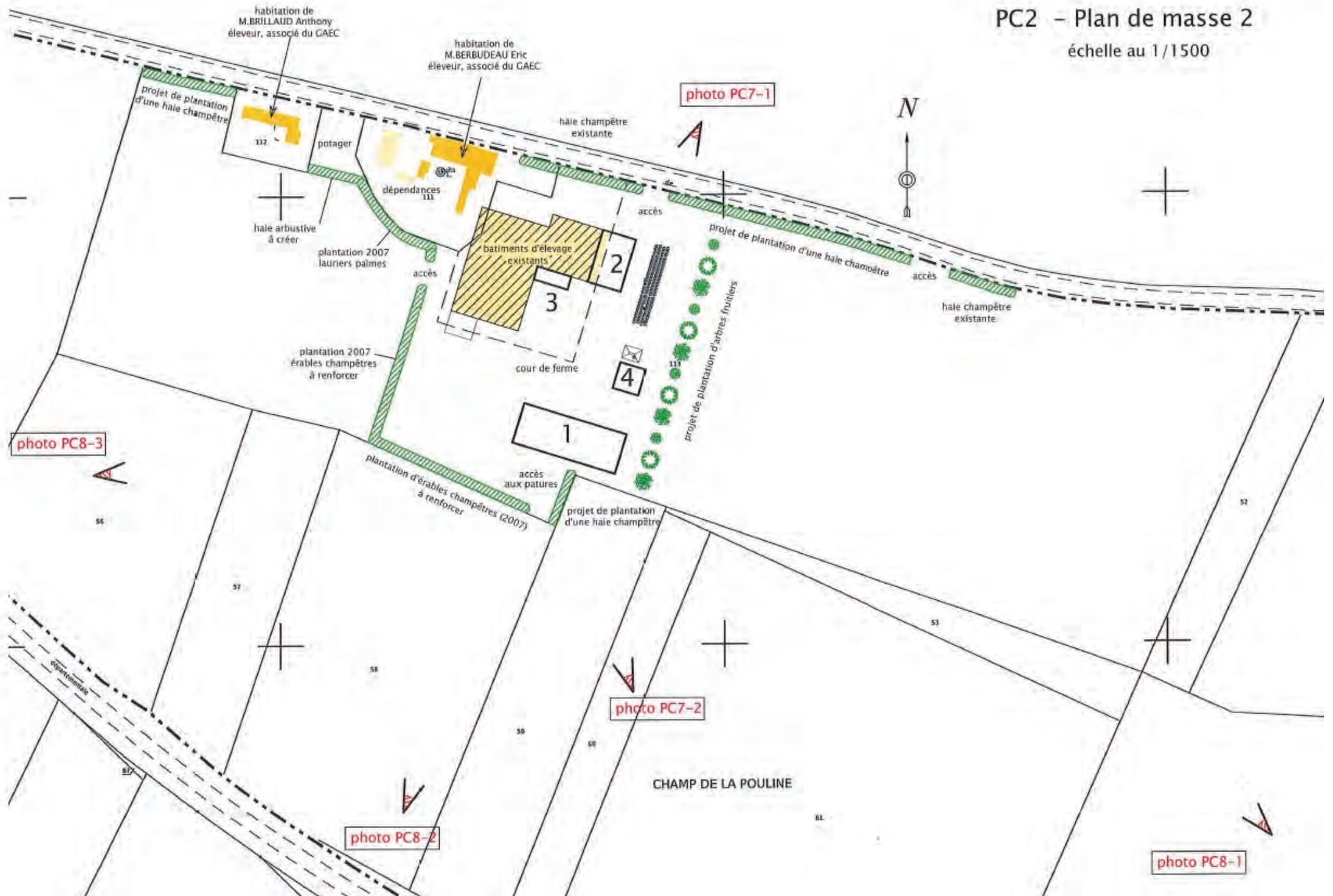


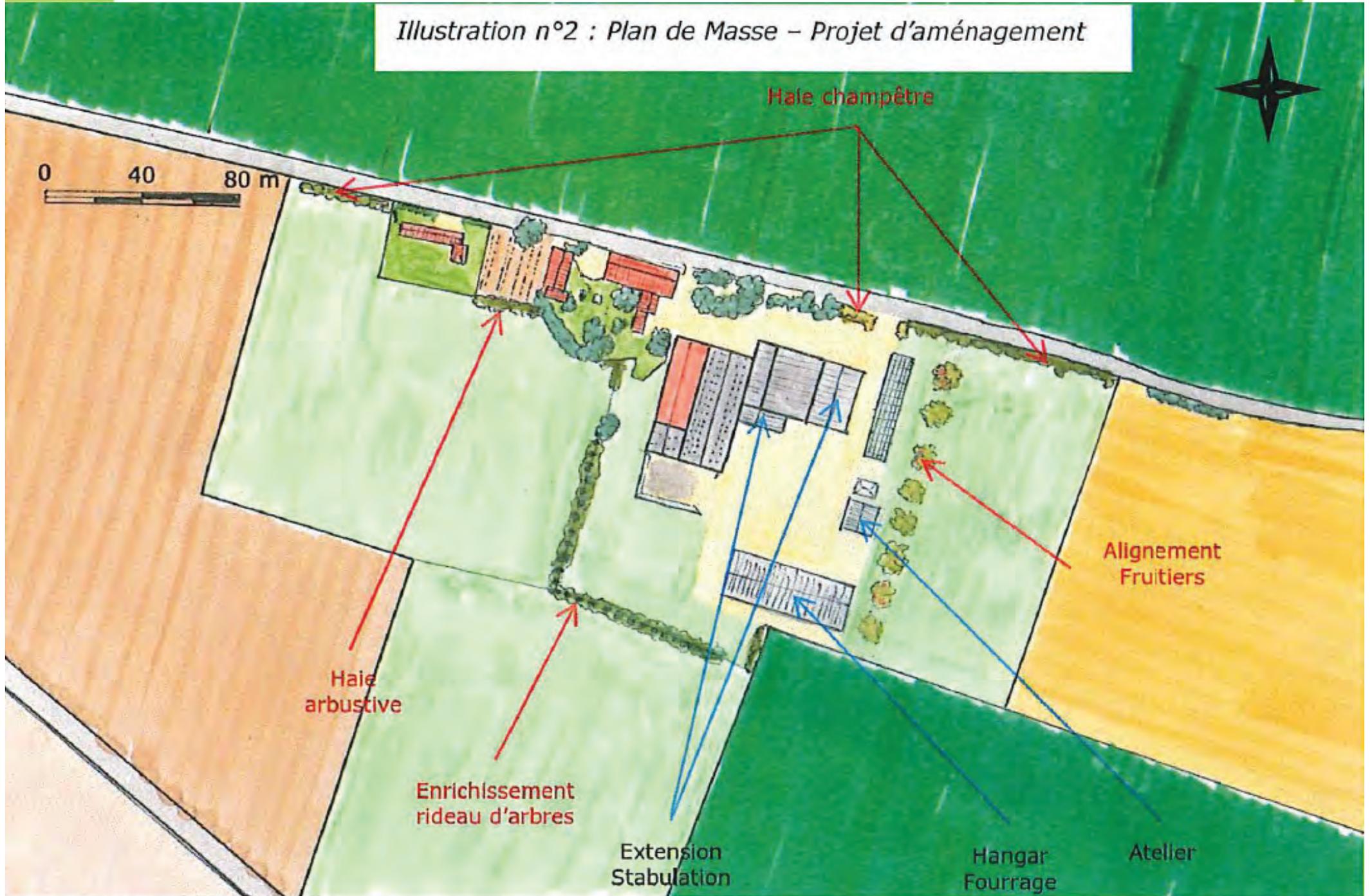
photo PC8-3

photo PC7-2

photo PC8-2

photo PC8-1

Illustration n°2 : Plan de Masse – Projet d'aménagement







Exploitation de Mr Speisser sur l'île d'Aix



Extrait du POS de l'île d'Aix



Vue sur le paysage ouvert depuis l'Anse du Saillant